

HANDBALL Janzé



CHARTRE DU CLUB

Le HANDBALL JANZE est une association sportive de loi 1901. En d'autres termes, c'est une réunion de personnes poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre.

Le HANDBALL JANZE est, depuis sa création en 2004, géré par une équipe de bénévoles et emploie aujourd'hui deux salariés.

En outre, l'adhésion est un acte volontaire impliquant un engagement personnel afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement de notre club. Dans ce sens, chaque licencié doit être conscient qu'il ne peut être uniquement un consommateur mais bien un acteur de l'évolution du club avec lequel il s'est engagé. L'engagement dans un sport collectif implique une assiduité maximale à la participation aux séances d'entraînements et aux matchs.

Enfin, gardons à l'esprit que nous partageons tous la passion du sport, en particulier celle du handball.

En effet, cette discipline permet de partager et de transmettre des valeurs telles que le Respect, la Solidarité, l'Humilité, l'Effort, le Courage, l'Entraide, le Collectif, la Convivialité et le Plaisir.

L'image véhiculée par le handball dans les villes, les régions, en France et dans le monde notamment grâce aux équipes nationales est saine, respectée et enviée. Il faut non seulement en être fier, mais également digne.

C'est pour cette raison que cette charte a vu le jour, elle a pour objectifs de contribuer au développement et au rayonnement du HANDBALL JANZE et de permettre à chaque adhérent de trouver sa place et de s'épanouir au sein du club.

Vous souhaitez entrer dans le jeu ? Signez la Charte du Bien Vivre Ensemble !

LES ENTRAÎNEMENTS

Étalés sur la semaine suivant les catégories, ils constituent le passage obligé de tout sportif, quel que soit le sport qu'il pratique. Afin de progresser individuellement et collectivement, une implication personnelle est indispensable. C'est pour cela qu'en tant que joueur, **vous vous engagez** à :

- **Participer activement aux entraînements,**
- Prévenir de vos indisponibilités, retards ou absences
- Venir à l'entraînement avec un équipement complet (baskets, affaires de douche, ballon et bouteille d'eau)
- **Être ponctuel, cela signifie être prêt et en tenue sur le terrain à l'heure spécifiée,**
- Ecouter les consignes des entraîneurs et essayer de les appliquer, ne pas bavarder, ni agiter le ballon pendant les explications du coach,
- Apporter votre aide pour l'installation et le rangement du matériel



LE COMPORTEMENT

A l'entraînement comme en match, à domicile, comme à l'extérieur, comportez-vous en personnes responsables. Respectez les locaux et le personnel qui y est affecté, les arbitres, les adversaires, les supporters.
Prenez soin du matériel et soyez concerné par son entretien et sa gestion.



Soyez courtois, polis quelle que soit la situation et respectueux de tout individu qui vous entoure.

LES MATCHS

Ce sont les temps forts de la saison, bien qu'ils soient avant tout destinés à se faire plaisir, ils ne dispensent pas de se dépasser et de donner le meilleur de soi-même, pour ses partenaires, pour ses adversaires et pour les supporters. Ainsi, **en tant que joueur** et par conséquent représentant de l'image du club, vous vous engagez à :

- > **participer activement aux entraînements** pour prendre part aux compétitions,
- > **appliquer les décisions du coach,**
- > **jouer aux postes proposés par le coach,**
- > **respecter vos adversaires, vos coéquipiers, les arbitres, le public** et le matériel,
- > faire preuve de **solidarité** envers vos coéquipiers,
- > serrer spontanément la main aux adversaires, à l'entraîneur de l'équipe adverse et à l'arbitre à la fin de la rencontre quel que soit le résultat final.

En tant que parent d'adhérent mineur :

- > **Je m'engage à conduire** l'équipe de mon enfant sur le lieu de rencontre, 3 ou 4 fois dans la saison (un planning vous sera remis dès connaissance des compétitions).
- > **J'autorise** les parents désignés à assurer le transport de mon enfant.
- > **J'autorise** les responsables, en cas d'urgence et après avis médical, à prendre les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de mon enfant.

Il est également demandé à chacun (joueur et spectateur) de bien vouloir respecter les dirigeants présents dans la salle. (Coachs, arbitres, Responsable de salle, etc...)

De plus, toutes les personnes qui interviennent au sein de notre club donnent de leur temps pour vous permettre de pratiquer votre sport. Elles doivent donc être respectées et aidées dans la mesure de vos possibilités.

Étant licencié(e) au HANDBALL JANZE, vous vous engagez à ne pas utiliser les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) ou tout autre support pour provoquer, manquer de respect ou insulter quiconque.



L'ARBITRAGE

Garants des règles du jeu, les arbitres sont la clé de voûte, discrète mais indispensable, du handball et du sport en général. De plus, chaque club doit répondre à des obligations, s'il souhaite pouvoir engager des équipes dans des championnats.

C'est pourquoi en tant que **joueur et (ou) spectateur**, vous vous engagez à :

- Respecter et ne pas contester les décisions des arbitres,
- Prendre part activement à l'arbitrage lors de l'entraînement ou à l'occasion des matches.

LES MANIFESTATIONS

Ces événements se déroulent tout au long de la saison (Tournois, Repas galette, Loto...) Et l'implication des bénévoles est indispensable à leur réussite.

C'est pour cette raison, **qu'en tant que licencié(e) au HANDBALL JANZE, nous vous invitons à apporter votre aide et sollicitons votre temps pour l'organisation des différentes manifestations de notre Club.**

LE DROIT A L'IMAGE

Le club de handball Janzé dispose :

- d'un site internet (www.handball-janze.fr),
- d'Instagram ([instagram.com/handballjanze](https://www.instagram.com/handballjanze)),
- de Facebook ([facebook.com/hbjanze/](https://www.facebook.com/hbjanze/)) sur lesquels vont figurer les photos de vos enfants, tout cela dans le but de faire vivre le club et ainsi permettre l'accès à différentes informations et événements, tels que l'assemblée générale, les championnats, les repas etc.

LE BALLON

Dès la validation de la licence, le Club alloue un ballon à chaque joueur qu'il emmènera à chaque séance d'entraînement ainsi que le jour de match.

Le licencié en sera pleinement responsable dès son attribution.

- Un ballon abîmé pourra être échangé dès lors que son état le justifiera ou en cas de changement de catégorie.
- Ce ballon devra être restitué si le licencié décide d'arrêter le Handball ou s'il ne renouvelle pas sa licence.
- En cas de perte, il devra être remplacé aux frais du licencié.

Si ces engagements ne sont pas respectés, le chèque de caution sera encaissé par le club (cf chèque de caution de 100€).



LES PERMANENCES TABLE / ARBITRAGE/RESPONSABLE DE SALLE et TUTEUR DE TABLE.

Pour l'encadrement des matchs à domicile,

- Tout (e) licencié (e), dès les catégories U13 devra effectuer des permanences d'arbitrages et/ou tables de marques sur un minimum de **3 matchs**
- Tout (e) joueur (se), ADULTES, le rôle de « responsable de salle » ou « tuteur de table » pour encadrer les mineurs de permanence entrera dans ce processus selon le planning établi de la saison.

Si cet engagement n'est pas respecté, le chèque de caution sera encaissé par le club (cf chèque de caution de 100€).

NON-RESPECT DE LA CHARTE

En cas de manquement, il sera mis en place des temps d'écoute et de rappel aux règles. Le Club du du **HANDBALL JANZE** par le biais du ou des dirigeants concernés, apportera rapidement une réponse proportionnelle aux faits constatés.

En cas de non-respect de cette Charte (du fait du licencié ou d'un membre de la famille) ou en cas de comportements inappropriés ou irrespectueux aux entraînements ou en matchs, de retards ou absences répétées et non signalées ; des sanctions seront prises par la Commission de discipline et d'éthique du Club, telles que : non sélection aux matchs, exclusion temporaire de l'entraînement, voire exclusion du Club, encaissement du chèque de caution.

Tous les cas non prévus à la présente Charte seront également étudiés par la Commission citée ci-dessus.

Le licencié reconnaît avoir lu, compris et accepté les règles et les principes de la présente charte et s'engage à les respecter tout au long de la saison.

